

Appel à communication

Troisièmes journées nationales de la recherche sociale, mars 2012

(15 et 16 mars 2012, en principe)

« **L'action collective, au croisement du social et du politique** »

*Chaire de travail social et d'intervention sociale, Cnam,
Ecole Management et société, Département Droit, Travail, Santé, Intervention sociale,*

INJEP, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire

*LISE, Laboratoire interdisciplinaire de sociologie économique
Unité mixte de recherche 3320 Cnam/CNRS*

Pendant les « trente glorieuses », l'action sociale a été marquée par le succès d'une intervention individualisée, puis le développement prégnant des notions de contrat ou d'accompagnement individuel, notamment diffusées par les politiques publiques d'insertion sociale et professionnelle qui tendent aujourd'hui à dominer l'ensemble des politiques sociales. Pourtant l'histoire du travail social puise son origine dans d'autres initiatives, à vocation collective. Pour ceux qui s'en réclament, **l'intervention sociale d'intérêt collectif** construit une dimension politique à leurs actions, où priment l'émancipation collective de populations dominées et l'amélioration de leur sort, avec leur participation. Dans ce contexte, que vaut la posture de neutralité professionnelle qui valorise la dimension principalement technique de l'activité où l'enjeu ultime serait l'autonomie « individuelle » du sujet aujourd'hui ? L'intervention sociale d'intérêt collectif relève de pratiques d'intervention, plus ou moins institutionnalisées, dans différents champs : éducation populaire, travail social communautaire, développement social local, travail social avec les groupes...

Ces formes d'intervention s'inscrivent dans des contextes institutionnels variés :

- Interventions sociales d'intérêt collectif menées par des travailleurs sociaux dans le cadre de leur institution ou association,
- Interventions éducatives avec les mouvements d'éducation populaire, dans le prolongement de la démocratisation de la culture (définie comme un meilleur accès de tous à la culture), voire même, dans une optique de démocratie culturelle.
- Interventions dans le cadre de la politique de la ville dès la fin des années 1970.

Ces registres et ces cadres de l'intervention sociale d'intérêt collectif sont hétérogènes. Cette appellation recouvre en fait différents types d'interventions, ce qui ne manque pas de créer une certaine ambiguïté, voire, des confusions. C'est le cas lorsque des praticiens utilisent le groupe comme moyen d'un travail éducatif aux finalités purement individuelles : il s'agit ici de correction de l'individu et non de transformation de la société ou du groupe. Le groupe n'existe d'ailleurs que pour la circonstance de ce travail éducatif. D'autres utilisent des formes de consultation partielles ponctuelles dans le seul but de légitimer la place des biens

ou services collectifs.

Dans ce cas, le degré de coproduction des biens et services avec la population peut varier très sensiblement. D'autres enfin (*empowerment* collectif et travail social communautaire) envisagent le groupe comme initiateur, acteur d'une action collective. Ce dernier type d'intervention se situe à la frontière du social et du politique. Le fait d'être initiateur, acteur et objet d'une action collective caractérise en effet la plupart des engagements politiques, syndicaux ou militants, notamment lorsque ceux qui se mobilisent peuvent bénéficier, comme le reste du groupe, des retombées de l'engagement collectif.

Ce croisement du social et du politique est au cœur du questionnement de ce présent appel à communication : le travail social peut-il aller jusqu'à une forme d'action politique avec les groupes, en lien ou non avec les institutions, dans le but d'améliorer des conditions de vie ou d'émancipation, de démocratisation de la culture, etc. ? A quelles conditions l'engagement politique et militant peut-il devenir une forme d'action sociale « autogérée », relativement autonome par rapport à ses ancrages institutionnels et instituant habituels, dans un but politique de transformation sociale ? Que se passe-t-il au point de rencontre entre travailleurs sociaux politiquement engagés par l'intervention sociale d'intérêt collectif et acteurs sociaux (souvent destinataires ou public-cible de l'action publique) politisés et organisés se saisissant de la question sociale ?

Le retour de la question sociale et des passions politiques ?

Le développement de l'intervention sociale d'intérêt collectif pose, de manière centrale, la question de ses rapports avec le Politique. Pour J. Donzelot (1984), la question sociale demeure éminemment politique et irréductible à une seule gestion technique, même si l'Etat, en mettant en place des institutions, en facilitant la création de professions ou encore en utilisant des techniques assurantielles, contribue à extraire ces questions des passions politiques.

Dans le même temps, les passions politiques se ravivent vite lorsque l'on constate que ces solutions techniques servent le contrôle des populations sous prétexte de chasse au « gaspillage » et de lutte contre de prétendus « abus » et « fraudes » ou butent sur des impasses. L'ensemble reste source de tensions et de contradictions. Par exemple, entre le devoir de gérer l'hébergement des citoyens en grande précarité, l'insuffisance objective des programmes de construction de logements sociaux et la libéralisation du marché locatif entraînant, à partir de 1986, une flambée des prix et des loyers.

Il devient difficile de concilier une vision politique inscrite dans le préambule de la constitution de 1947 ou dans la loi relative à la lutte contre les exclusions avec des accès aux droits sociaux (Aide Médicale, CMU, RSA), quand l'État cherche à réduire ses dépenses sociales. On pourrait multiplier les exemples de telles tensions et contradictions : durées d'indemnisation en réduction et obligation de meilleure prise en compte des chômeurs et des précaires ; accompagnement individuel plus complexe et stagnation des transferts sociaux ; lutte contre le développement des poches de pauvreté et accroissement avéré des inégalités de ressources entre territoires.

Sous tous ces aspects, une intervention sociale individualisée semble impuissante, voire socialement violente, pour celles ou ceux qu'elle responsabilise face à leur sort social. Si nous admettons ce point, alors s'ouvre un espace politique et pratique pour des actions collectives qui peuvent être portées tant par des professionnels du travail social que par des militants ou par des groupes auto-organisés.

Sans se réclamer des courants de l'intervention sociale d'intérêt collectif, on va vu émerger des mouvements sociaux qui peuvent avoir développé une action à la fois sociale, religieuse,

prosélyte ou politique. Proches par certaines modalités et finalités de l'intervention sociale d'intérêt collectif, ils s'en distinguent par le caractère parfois illégal de leur action et par la mobilisation dans l'espace public de groupes sociaux minoritaires.

Nous pensons par exemple aux permanences « précarité » organisées par des mouvements de chômeurs, à l'organisation de cantine et de repas de rue gratuits, à la réquisition de nourriture en supermarché, à l'ouverture de squat pour des mal logés, à l'ouverture de centres d'hébergement pour des sans papiers, à la création de bibliothèques autogérées, aux groupes de prévention et d'autosupport dans les *free parties*, etc.

Certaines actions collectives peuvent se développer à l'écart des institutions en action sociale autogérée, indépendante des financements publics et souvent opposée à toute forme d'institutionnalisation (absence d'existence légale sous statut associatif ou d'autres statuts, rejet des règles et normes en vigueur dans le reste de la société). D'autres peuvent être amenées à négocier avec les pouvoirs publics ou des institutions sociales et s'inscrire ainsi dans la durée, après une forte mobilisation leur ayant permis de créer un rapport de force en leur faveur. Elles peuvent alors rappeler les actions d'*empowerment* les plus radicales comme celle du mouvement Diggers à San Francisco dans les années 1960, celles de S. Alinski et ses disciples à Chicago et d'autres lieux dans les années 1970 ou encore celles des milieux opéraïstes et autonomes, dans la prise de contrôle de certains *centro sociale* en Italie.

Quatre axes de questionnements

Cet appel à communication s'intéresse à l'action d'institutions, d'associations et de groupes informels inscrits dans le champ de l'intervention sociale d'intérêt collectif, de l'éducation populaire, du développement social local, du travail social communautaire, de formes d'intervention communautaire, voire communautariste, d'inspiration laïque ou religieuse, ou encore à l'action militante et politique.

Ces formes d'intervention sociale d'intérêt collectif peuvent s'inscrire dans le prolongement ou en opposition avec les politiques sociales, de santé publique, de la ville, culturelles... Elles peuvent être initiées par l'État, les collectivités territoriales ou des institutions sociales, telles que les Caisses d'allocations familiales ou les Caisses d'assurances maladie. Elles sont plus directement développées par des mouvements sociaux, d'éducation populaire, des groupes d'auto-support dans le champ de la santé, des fédérations associatives, des centres sociaux, des mouvements associatifs ou collectifs ayant une dimension territoriale (à l'échelon d'un quartier, d'une ville, d'un territoire rural), etc.

Cet appel à communication s'intéresse également à toute communication témoignant de contextes européens et internationaux susceptibles d'enrichir ces questions et de renouveler les problématiques identifiées en France.

Les communications attendues se situent dans 4 axes qui seront constitutifs du programme des troisièmes journées nationales de la recherche sociale organisées en mars 2012.

Axe 1 : Travailleurs sociaux acteurs de l'action collective : quelle position entre groupes sociaux cibles de l'action publique et décideurs politiques ?

Dans ces différentes formes d'intervention sociale collective, le travailleur social ou l'intervenant social change de posture par rapport aux formes traditionnelles d'intervention. Il devient une sorte de tiers entre populations, élus et institutions locales. Son expérience se nourrit de la quotidienneté du vécu avec les habitants. Son efficacité résulte de sa capacité à traduire ces problématiques vécues dans la sphère politique pour obtenir des pouvoirs publics des réponses utiles aux habitants et aux usagers avec lesquels il est en contact. Au niveau intra-individuel, plusieurs questions se posent : quelles sont les logiques d'action qui prévalent à un moment donné ? Génèrent-elles des tensions et si oui, lesquelles ? Comment sont-elles travaillées ? Quels sont les éléments qui dans la trajectoire personnelle et professionnelle de ce type d'intervenant, les prédisposent à jouer un tel rôle, à adopter une telle posture ? Comment leur identité professionnelle s'en trouve-t-elle affectée ? Quelles compétences ou savoirs mettent-ils en avant ? Il serait intéressant de ce point de vue de comparer différentes générations de travailleurs sociaux impliqués dans de telles initiatives.

D'autres questions sont soulevées au niveau sociologique : jusqu'où le travailleur ou l'intervenant social peut-il intervenir dans le champ politique ? Jusqu'où peut-il mobiliser une partie des habitants contre certaines décisions d'élus ou contre le fonctionnement d'institutions sociales estimées défailtantes dans leur mandat (CAF, Pôle Emploi, CCAS, etc.) ? Comment peut-il s'ériger en médiateur reconnu de ces mêmes élus et institutions, avec quelles ressources et par l'intermédiaire de quel processus de légitimation ? Comment peut-il inscrire les populations dans une réelle négociation avant toute prise de décision ? Comment peut-il se positionner face à d'autres forces vives d'action collective, telles que les forces politiques, syndicales ou associatives ?

De ce point de vue, la comparaison avec des expériences hors hexagone éclairera la singularité française en pointant d'autres conceptions de la puissance publique, de l'intérêt général ou encore du rôle des populations dans la définition, la mise en œuvre, voire, l'évaluation de l'action publique.

Cette forme d'intervention sociale interroge la figure du travailleur social comme expert au sein d'une division sociale et économique de la société où il occuperait une place hiérarchique plus élevée que les personnes et les populations rencontrées. La question du pouvoir du travailleur social et de cette asymétrie hiérarchique a beaucoup été étudiée dans les analyses portant sur le travail social individualisé. Dès que sont avancées les idées d'émancipation, de transformation sociale, de prise de pouvoir des populations sur leur environnement, de promotion sociale ouverte... Cette distance et cette domination hiérarchique de l'expert doivent également être questionnées. Dans quelle mesure ces différentes dimensions sont-elles intégrées dans la formation des travailleurs sociaux et dans les référentiels d'activité propres au travail social et à l'intervention sociale, en France et dans d'autres pays ?

Axe 2 : L'action collective face aux politiques publiques : modalités d'intervention et d'interaction avec les institutions sociales.

Face à des politiques sociales de plus en plus territorialisées et individualisées, les actions collectives sont-elles menacées ou, au contraire, facilitées par les tensions et contradictions provoquées par la segmentation de l'action publique et la coexistence de rationalités divergentes ?

En effet, ces formes d'intervention sociale d'intérêt collectif s'inscrivent aujourd'hui dans un maquis de politiques à la fois sectorielles et transversales, sans que leur cohérence et leur sens ne soit toujours visible et assuré. Les tensions sont évidentes entre le droit à la santé publique

et l'objectif d'insertion sociale et professionnelle. Dans le champ de la prostitution par exemple, les associations d'auto-support non abolitionnistes, inscrites dans la lutte contre l'hépatite C et le sida, s'opposent aux associations "abolitionnistes" focalisées par l'objectif d'insertion sociale et professionnelle d'anciennes prostituées. Et encore, une politique sécuritaire de contrôle de l'immigration n'est pas toujours compatible avec l'accès des personnes sans papier aux services de santé publique. L'État comme les collectivités territoriales contribuent à encourager des projets et des interventions de valeurs contradictoires lorsque plusieurs segments d'action publique structurés par des rationalités divergentes sont mobilisés ensemble.

Se posent de ce fait deux séries de questions. Quelles pré-conceptions et représentations inspirent la fabrique de ces segments de politiques publiques ? Comment sont imaginées la participation, la coordination des politiques publiques, la performance et l'efficacité... ? Quels acteurs soutiennent ces mises en perspective et dans quels buts ? Seconde série de questions : ces tensions et frictions, voire, ces contradictions du sens de l'action publique ne suscitent-elles pas les initiatives publiques ou privées d'intervention collective ? Comment s'articulent les logiques de plus en plus gestionnaires de prise en charge des publics marginaux et fragilisés et les logiques d'action d'intérêt collectif ? Ne risque-t-on pas de voir, à terme, primer les logiques gestionnaires caractérisées par une politique minimaliste, la réduction des coûts, la mise en concurrence de projets d'associations devenues de simples prestataires sur un marché public, la solvabilisation des familles et des personnes, la privatisation de l'action publique... ? On peut craindre que ces actions collectives ne soient de plus en plus conçues comme des services à la population correspondant à une prise en charge collective, communautaire, voire communautariste. Elles participeraient d'une privatisation du travail social. Ces actions collectives ne viendraient-elles pas conforter une réarticulation entre les sphères, domestique, publique, voire marchande ?

Par ailleurs, l'action collective peut être vécue par des élus locaux ou des institutions sociales comme une remise en cause, et parfois, une menace de leur propre pouvoir d'action sur un territoire donné. Elle peut contredire les orientations stratégiques d'institutions sociales (services sociaux du conseil général, caisse d'allocations familiales, institutions d'hébergement, etc.). Quelle est alors la position du travailleur social ? Une stricte neutralité est-elle possible face aux enjeux vitaux de logement, de santé, d'éducation, de droits civiques, etc. ? Jusqu'où le travail social peut-il dénoncer ?

Des mises en perspectives dans d'autres pays permettront de montrer le prisme de l'acteur Etat dans le domaine du travail social en France et de présenter d'autres configurations d'action publique et d'initiatives d'intérêt collectif.

Axe 3 : Quels projets politiques chez les acteurs de l'intervention d'intérêt collectif et dans les groupes politisés de l'intervention sociale ?

Cet axe s'intéresse aux idées, valeurs et normes portées par les acteurs observés. En quoi ces actions collectives participent-elles d'un renouvellement d'un certain imaginaire social, des représentations et stigmates portés sur les groupes sociaux et les classes sociales ? En quoi influent-elles sur les rapports sociaux de classe en présence et sur le creusement des inégalités sociales ? Des monographies historiques sont ici les bienvenues pour comprendre les évolutions de tels projets au fur et à mesure des transformations de l'Etat-providence.

Autre aspect traité dans cet axe, quels sont les effets de mobilisation et d'apprentissage de ces actions sur les populations ? En quoi favorisent-elles des nouvelles formes de conscientisation de populations dominées ? Dans quelle mesure relèvent-elles d'une forme nouvelle de « solidarité organique » ou participent-ils d'une nouvelle forme de « solidarisme » ? Dans quelle mesure sont-elles en capacité de peser sur les termes du débat social ? En quoi

permettent-elles à des populations dominées de (re) trouver une place dans le débat public et de peser sur les décisions ?

Sur un autre plan, en quoi l'expérience de ces actions collectives peut-elle former ou susciter des *leaders* locaux tentés par le jeu électoral ? Quelles menaces une telle inscription politique entraîne-t-elle pour la cohérence du collectif né de la mobilisation initiale ou de l'action collective ? Le travail ou l'intervenant social peut-il ouvertement encourager des habitants à s'inscrire dans le jeu politique local en invoquant la citoyenneté ? Quelles formes et quelles limites le professionnel pose-t-il à ce soutien ? Qu'en est-il des liens entre ces leaders locaux issus d'un mouvement social local et d'autres niveaux d'intervention et de construction politiques ?

Axe 4 : Le fonctionnement des collectifs organisés : pouvoir, négociation, sociabilité, identité.

Les personnes qui se mobilisent en groupe d'action collective font certes valoir des projets et des relations de pouvoir alternatives mais fonctionnent concrètement sous forme d'organisation ou de réseau. Au niveau intra-organisationnel, ce troisième axe s'intéresse aux structures ou formes de fonctionnement collectif entre membres de ces organisations ou réseaux, formes qu'il sera pertinent de définir dans les communications proposées. Ces formes et structures sont-elles cohérentes avec le projet d'émancipation porté par ces collectifs ? Quelles formes de socialibilités développent plus spécifiquement l'intervention collective et l'intervention communautaire ?

Au niveau historique et sociologique, il est également intéressant d'analyser l'évolution de ces formes de socialibilités et leur temporalité, en identifiant les facteurs ou événements qui renforcent leurs dynamiques internes et leur projet d'action politique et ceux qui, à l'inverse, les fragilisent. Quels sont les rôles des facteurs de socialisation organisationnels et sont-ils spécifiques ? Quel est le rôle des leaders et celui des membres ?

Une forte attention sera portée aux processus de discussions et de négociations entre les différents acteurs des collectifs ainsi engagés dans l'action (professionnels, élus, bénévoles, militants, populations destinataires de l'action, etc.). Les différents acteurs en présence agissent-ils en complémentarité ? Sont-ils concurrents ? Portent-ils réellement les mêmes finalités ? Ont-ils le même regard sur la société et l'intervention sociale classique et individualisée ? Comment se confrontent-ils ou non aux institutions sociales ?

Comment se prennent les décisions entre les différents acteurs en présence ? Sommes-nous dans des logiques de consensus ? Quel est le degré de prise en compte de la diversité sociale et culturelle au sein de ces collectifs ? Comment prend-on en compte la position minoritaire ? Comment se régulent les rapports internes de pouvoir ? Dans quelle mesure l'expression des acteurs les plus dominés socialement ou culturellement occupe une place dans ces négociations et discussions ?

Les comparaisons européennes et internationales permettront de pointer les différences et les similitudes de fonctionnement collectif et organisationnel d'un pays à l'autre et les processus de représentation et/ou de participation de ces collectifs organisés.

► **Vocation des journées de la recherche sociale :**

Ces troisièmes journées nationales de la recherche sociale font suite aux deux premières journées consacrées aux "Jeunes dans la Cité" (février 2004) et aux "Territoires, emploi et action sociale" (juin 2006).

Ces journées sont à l'initiative du Lise (Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique, UMR 3320 Cnam/CNRS) et de la Chaire de travail social et d'intervention sociale du Cnam, avec d'autres partenaires. Elles participent des actions de valorisation de travaux de recherche portant sur le travail social et l'intervention sociale.

Ces journées invitent les praticiens et les chercheurs à dialoguer et débattre de manière plurivoque. Elles ont pour vocation à réunir des chercheurs et universitaires en sciences sociales, des professionnels appartenant au monde du travail social et de l'intervention sociale, des formateurs en travail social, des cadres et consultants participant à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques sociales, ainsi que des responsables ou militants associatifs impliqués dans une action collective à la fois sociale et politique.

Ces journées sont pluri-disciplinaires (sociologie, anthropologie, sciences politiques, histoire, droit, sciences de gestion...) et proposent également une mise en perspective comparative européenne et internationale.

La langue de communication et des échanges est principalement le français.

► **Calendrier**

Diffusion de l'appel à communication :	20-30 juin 2011
Date limite de dépôt des propositions :	31 octobre 2011
Sélection des propositions par le conseil scientifique :	24 novembre 2011
Réponse aux auteurs avec les recommandations :	1 ^{er} décembre 2011 (au plus tard)
Date limite de dépôts des communications écrites :	30 décembre 2011

Les projets de communication selon le modèle joint (voir ci-après) sont à envoyer avant le 31 octobre 2011 à :

Marcel Jaeger (Cnam) : marcel.jaeger@cnam.fr ET,

Pascale de Rozario (Lise) : pascale.de_rozario@cnam.fr